



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Lundi 17 mai 2021 à 19H00

PRESENT(E)(S) : DARNON Nicolas, MAGNAT Noélie, LECOCQ Yves, DREVON Chantal, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, LEGE Patricia et GARNIER-DI BARTOLOMEO Isabelle.

ABSENT(E)(S) REPRÉSENTÉ(E)(S) : FOREST Philippe (absent pendant les délibérations) a donné pouvoir à THIEVENT Guy, BONNAY Bruno a donné pouvoir à LECOCQ Yves, COMBARMOND Jean-Noël a donné pouvoir à DREVON Chantal.

ABSENT(E)(S) EXCUSÉ(E)(S) et NON REPRÉSENTÉ(E)(S) : Néant

Secrétaire : THIEVENT Guy

Date de convocation : 07/05/2021

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Modification du tableau des effectifs :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 16 heures hebdomadaires. Ce poste est attribué à M. REGNIER Sébastien. Cependant, compte tenu du départ à la retraite de M. ARNAUD Bernard, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique territorial pour 16 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires et précise que le Comité Technique consulté à ce sujet a émis un avis favorable le 26 mars 2021.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme MAGNAT Noélie ne prenant pas part au vote) :

- approuvent la suppression à compter du 24 mai 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.
- approuvent la création à compter du 24 mai 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires.

2. Organisation du temps scolaire :

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le code de l'éducation stipule que le temps scolaire doit se dérouler sur 4,5 jours pour un horaire global de 24h d'enseignement.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les mairies ont la possibilité de demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. C'est ce qui a été fait pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Ste Croix en Jarez / Pavezin, l'école a donc lieu sur 4 jours.

La dérogation arrive à échéance à la fin de cette année scolaire. Les municipalités peuvent demander une nouvelle dérogation pour la période 2021 - 2024.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal demande, pour la période 2021-2024, le renouvellement de la dérogation : organisation du temps scolaire sur 4 jours répartis de la façon suivante pour l'école de PAVEZIN :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H30/11H30 et 13H30/16H30 - Pas d'école le mercredi.

3. Travaux d'éclairage public pour coupure de nuit :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 septembre 2020 relative **aux travaux d'éclairage public (EP) pour coupure de nuit.**

Il explique également au Conseil Municipal que, dans la continuité du plan de relance gouvernemental, le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) souhaite concentrer sa participation exceptionnelle sur les travaux de dissimulation électrique et les travaux d'éclairage public, de ce fait la participation des communes sur ces travaux passe de 56 % à 45 %.

Pour mémoire, le montant total des travaux H.T est de 10 220,73 €. La participation de la commune sera donc de 4 600 € (au lieu de 5 723,61 €). 50% du reste à charge sera subventionné par la Région via le Parc du Pilat, le coût réel pour la commune sera donc de 2300 € pour ces travaux.

4. Subvention 2021 à l'association Les Jeunes Loups :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10-2021 du 05 mars 2021 relative **aux subventions 2021 allouées aux associations de la commune.**

Il rappelle également que la subvention pour l'association Les Jeunes Loups avait été reportée.

L'association accueille les enfants (majoritairement de trois communes : Pavezin, Ste Croix en Jarez et Longes) pendant les vacances scolaires. La subvention année N était calculée en fonction de la fréquentation année N-1 des enfants de chaque commune. L'année 2020, le centre n'a ouvert que 4 semaines au lieu de 7, il y a donc lieu de revoir le montant global de la subvention par rapport aux semaines d'ouverture. Un avenant à la convention a d'ailleurs été rédigé.

Après délibération et à l'unanimité (Mme MAGNAT Noélie ne prenant pas part au vote), le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention
- Décide d'allouer, vu le budget de la commune, la somme de **3 000 €** à l'association les Jeunes Loups (au lieu de 4 966 € comme demandé). En fin d'année, une nouvelle subvention (ne pouvant dépasser 1 966 €) pourra éventuellement être allouée à l'association si les conditions budgétaires le permettent.

MOTIONS :

Motions de la chambre d'agriculture :

- Garder des éleveurs pour nourrir la population et préserver l'environnement : favorable à l'unanimité du Conseil Municipal
- Favoriser la diversité de l'agriculture dans tous les territoires pour maintenir la dynamique des zones rurales : favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mise en place d'un petit marché :** il aurait lieu les vendredis de 16H00 à 19H00 sur le city stade et ce dès septembre 2021. L'emplacement serait gratuit pour les exposants. L'accès du city stade sera donc modifié de façon à ce que les véhicules des exposants puissent y accéder facilement.
- **Programme Voirie 2021 :** cette année, l'enveloppe budgétaire est doublée grâce au plan de relance (SEM), elle est donc de 40 000 euros. Cela permettra de faire la route des Chavannes en gravillon, et des virages sur la route de la Challe et de Grange Rouet.
- **Projet Maison d'Assistants Maternels :** les élus en charge du dossier ont rencontré les porteuses de projet afin de faire un point sur les conditions financières : chaque commune participerait à hauteur de 30% du loyer sous forme de subvention. Le dépôt des demandes d'agrèments a été fait. Une visite des locaux par les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile) a eu lieu le 27 mai 2021. Une étude des besoins sera réalisée auprès de la population concernée, un questionnaire sera distribué prochainement.
- **Les élections départementales et régionales** auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Les personnes intéressées pour tenir les bureaux sont les bienvenues. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.
- **2^{ème} course d'endurance Moto tout terrain organisée par le club Moto Verte du Pilat le 05 septembre 2021 aux Crouzes :** avis favorable de la commune, c'est une course encadrée, qui passe majoritairement dans du privé avec accord des propriétaires.
- **Page FACEBOOK de la mairie :** réfléchir si on la conserve ou non. Si elle est conservée, une personne devra être désignée pour l'alimenter régulièrement.
- **Un don de 1 000 € a été offert au CCAS de Pavezin.** Merci au généreux donateur.
- **Fuites d'eau :** deux fuites ont été réparées sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable : une au niveau des Chavannes et une autre rue de Perrochia.
- **Alimentation en Eau Potable du hameau de Grange Rouet :** Cela n'est pour le moment pas possible, en effet le hameau de Grange Rouet est situé en dehors du schéma de distribution dans le schéma directeur (carte de zonage). De plus, l'extension aurait un coup de 340 000 €, à prendre sur le budget de la commune car les extensions ne sont pas prises en charge par Saint Etienne Métropole.
Un PLU i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) étant en cours, les élus essayeront de faire modifier le schéma directeur afin que le hameau de Grange Rouet puisse être intégré dans le schéma de distribution.

La séance est levée à 20H30.